

Fiche de capitalisation

EXPÉRIENCE 1 : SCADT INTÉGRANT UN POAS DU PROJET SEEN SUUF

Avec l'appui financier de la



Octobre 2024

Table des matières

Introduction	3
1. Expérience 1 : SCADT intégrant un POAS - une innovation dans la planification spatiale.	4
1.1. Définition de l'expérience SCADT intégrant un POAS	4
1.2. Aperçu de l'Élaboration du SCADT intégrant un POAS dans les deux communes pilotes	4
1.3. Encadré 1 : le Maire de Keur Mboucki	5
1.4. Les différentes étapes d'élaboration du SCADT intégrant un POAS	5
1.5. La valeur ajoutée d'un SCADT intégrant un POAS : un exercice exigeant avec beaucoup d'avantages.	10
2. Les Résultats importants enregistrés au cours de l'élaboration du SCADT intégrant le POAS	11
3. Les facteurs de succès, les facteurs limitants et les mesures d'atténuation	12
4. Leçons apprises de cette expérience pour confirmer ou améliorer le processus ..	14
4.1. Recommandations spécifiques aux Collectivités territoriales.....	16
4.2. Recommandations pour les services techniques.....	16
4.3. Recommandations GIZ – GFA -IPAR, société civile.....	16

Introduction

L'aménagement et le développement territorial consistent en des actions dynamiques et soutenues qui aboutissent à une transformation de l'espace avec comme finalité sa mise en valeur et une meilleure organisation et fonctionnalité pour ses habitants.

Le souci d'organiser l'espace et de gérer de manière rationnelle et durable les ressources territoriales qui constituent un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, les services techniques, la société civile et les populations rurales, est toujours un défi pour ces derniers. Ainsi, pour une bonne planification de l'espace et garantir une exploitation harmonieuse des potentialités, le dialogue et la concertation doivent être inscrits au cœur du processus. Ceux-ci doivent structurer la construction d'un développement territorial harmonieux, porteur d'espoir et d'assurance pour les populations des communes cibles du projet Seen Suuf.

Par ailleurs, Il est bien de noter que ces deux outils à savoir le SCADT et le POAS sont encadrés juridiquement, même si pour le POAS, la reconnaissance juridique n'est intervenue que très récemment grâce à l'avènement du nouveau code pastoral.

Dans le même sillage, l'adoption de la Loi n°2022-10 du 19 avril 2022, consacrant de manière officielle le cadre juridique qui encadre le système national de Planification et la réalisation du Schéma Communal d'Aménagement et de Développement Territorial, s'imbrique dans cette même logique.

En décidant d'intégrer le POAS au SCADT, l'expérience acquiert un caractère novateur d'un point de vue méthodologique. Cet intérêt est suscité par les résultats engrangés au niveau du projet Seen Suuf dans l'articulation d'un document stratégique (SCADT) qui est une des déclinaisons du PNADT avec une convention locale (POAS).

L'élaboration du SCADT intégrant un POAS a pris en compte l'ensemble des préoccupations inhérentes à chaque outil, en vue de voir les principaux points de synergie et de différence pour réussir l'articulation méthodologique.

Cette fiche de capitalisation revient sur les différentes phases d'élaboration, les résultats atteints, les facteurs de succès et limitants, les leçons apprises et les recommandations en vue de corriger les manquements.

1. Expérience 1 : SCADT intégrant un POAS - une innovation dans la planification spatiale.

L'expérience a démontré que le développement territorial est un continuum dans lequel chaque entité (Etat à travers ses démembrements, l'administration territoriale, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile, les populations des zones cibles), joue un rôle précis dans une cohérence d'ensemble.

1.1. Définition de l'expérience SCADT intégrant un POAS

Le SCADT est un outil de planification spatiale d'un horizon temporel de 25 ans, qui fixe les options d'aménagement et de développement à l'échelle de la commune et contribue à la mise en cohérence des interventions publiques et privées. Conformément à l'alinéa 5 de l'article 9 de la LOADT, le contenu, les modalités d'élaboration, d'approbation, d'évaluation et de révision du SCADT sont déterminés par décret. La particularité des deux SCADT élaborés (Keur Mboucki et Latmingué) dans le cadre du projet Seen-Suuf est l'intégration cohérente d'un outil de gestion de l'espace : le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) .

1.2. Aperçu de l'élaboration du SCADT intégrant un POAS dans les deux communes pilotes

L'élaboration du SCADT intégrant un POAS dans les communes de Latmingué et de Keur Mboucki intervient comme une réponse stratégique à une vieille préoccupation des collectivités locales qui ont longtemps souffert de la non-maitrise de leur espace communal, d'un problème d'aménagement du territoire, du manque ou du déficit d'investissement public et privé. En élaborant cet outil de planification spatiale, l'objectif était de mettre à la disposition de ces deux communes un outil de référence d'aide à la décision capable de corriger les déséquilibres liés au développement territorial mais aussi d'organiser l'occupation et l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles par les principales activités.

De l'avis des personnes interviewées, le SCADT intégrant un POAS a permis aux deux communes pilotes de disposer d'une bonne connaissance des dynamiques spatiales, et démographiques. Il a permis en même temps d'identifier les enjeux d'aménagements et de développement territorial. De même, elles ont reconnu que l'intégration du POAS a permis, d'une part, de bien comprendre les différents statuts des terres, les types d'usages des sols, ainsi que les contraintes qu'elles peuvent engendrer, et d'autre part de s'accorder sur les règles de gestion consensuelles. Une fois mis en œuvre, ces outils devraient permettre de répondre de manière judicieuse et équitable aux besoins des populations dans une vision prospective de développement durable.

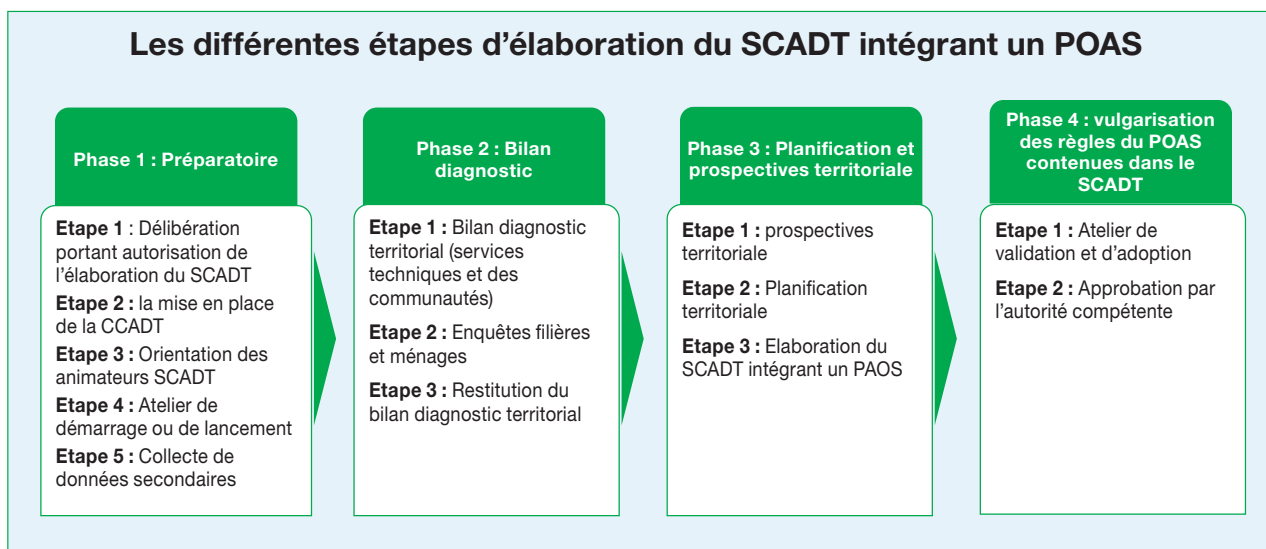
1.3. Encadré 1 : le Maire de Keur Mboucki

Témoignage 1 : le Maire de Keur Mboucki

La gestion du foncier et des ressources naturelles a toujours été un défi dans la commune de Keur Mboucki. En effet, avant l'arrivée du projet Seen Suuf, les cas de conflits fonciers étaient monnaie courante dans tout le territoire communal. Les conséquences sociales, économiques, environnementales n'épargnaient personne à plus forte raison les collectivités territoriales. C'est d'autant plus important que dans une situation de tensions sociales liés à des litiges fonciers, il était difficile, voire impossible d'aménager, de planifier ou même d'investir. Le plus souvent, les projets étaient bloqués faute de consensus. Par conséquent l'arrivée du projet Seen suuf a été un palliatif important pour les populations. Je salue l'approche inclusive et participative à travers l'implication des collectivités territoriales dans l'élaboration du SCADT intégrant un POAS. Au cours de ce processus, nous avons cheminé avec les techniciens, les populations, la société civile pour mener des enquêtes sur le terrain, pour analyser, tester et valider les données en vue d'inscrire notre commune dans une perspective de changement et de développement durable. Aujourd'hui les perspectives sont claires, les cadres de concertation ont travaillé d'arrache-pied pour traduire en acte concret les engagements d'investissements du SCADT qui constitue désormais un guide stratégique pour les collectivités territoriales. D'ailleurs l'organisation d'un forum des bailleurs est en vue pour renforcer la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le SCADT après son adoption par le conseil municipal, mais aussi attirer de potentiels investisseurs pour nous accompagner dans nos efforts de transformation socio-économique de notre commune.

1.4. Les différentes étapes d'élaboration du SCADT intégrant un POAS

L'élaboration du Schéma Communal d'Aménagement et de Développement territorial (SCADT) intégrant un POAS comprend quatre phases avec des étapes :



Phase 1 : PHASE PRÉPARATOIRE

NB : La sensibilisation des populations, des organisations professionnelles, des collectivités territoriales ainsi que des services techniques est un élément transversal à tout le processus d'élaboration. L'objectif était d'avoir une forte adhésion des acteurs, de construire une meilleure compréhension du processus et de poursuivre une planification cohérente et harmonieuse de l'espace et des ressources naturelles de la commune.

Etape 1 : Délibération d'autorisation d'élaboration du SCADT intégrant un POAS

C'est une étape importante du processus. Au nom du pouvoir qui lui ait conféré, le maire a pris un arrêté qui l'autorise à mettre en place la Commission Communale d'Aménagement et de Développement Territorial (CCDAT). Celle-ci marque le démarrage du processus d'élaboration du SCADT. Elle comprend les étapes suivantes : la validation du ROM, la tenue de l'atelier de lancement et validation du zonage, l'identification et la formation des animateurs POAS) pour donner des gages d'un processus coordonné et bien planifié. De ce fait, toutes les dispositions ont été prises en compte pour mener à bien cette expérience.

Etape 2 : Orientation des Animateurs SCADT

Un groupe d'animateurs a été désigné par la communauté et les collectivités territoriales en se basant sur un profil bien défini, en raison de deux animateurs par zone de concertation. Ceux-ci ont été initiés sur des aspects très importants du SCADT, du POAS, de l'aménagement et de la planification spatiale, etc.

Etape 3 : Atelier de démarrage ou de lancement

Il a permis de sensibiliser les acteurs, de valider le zonage qui existait déjà dans les PDC des 2 communes. La particularité de cet atelier résidait dans l'identification des animateurs POAS qui ont accompagnés le processus jusqu'à terme.

En outre, dans le même processus, des séances de sensibilisation et des rencontres ont été organisées par l'équipe de projet Seen Suuf. Celles-ci ont ciblé les acteurs suivants : les chefs de villages, les imams, les clergés, les femmes, les jeunes, les éleveurs, les agriculteurs, les conseillers, élus, etc. Les séances de sensibilisation avaient pour but de partager les objectifs du projet Seen Suuf, les grandes lignes de l'aménagement de l'espace. Il s'agissait aussi de faire ressortir les avantages de l'aménagement de l'espace, en mettant l'accent sur le développement des territoires à partir de leurs ressources naturelles (terres, eaux, forêts, élevages, sel, carrières, ressources minières, etc.). La sensibilisation visait à avoir l'adhésion des communautés et d'anticiper sur les potentiels risques de non-appropriation qui pourraient surgir au cours du processus. Les séances de sensibilisation étaient essentielles pour présenter les objectifs du projet Seen Suuf et pour discuter des grandes lignes de l'aménagement de l'espace. L'accent a été mis sur les avantages d'un aménagement réfléchi, qui permettrait de valoriser les ressources naturelles des territoires, telles que les terres, les eaux, les forêts, l'élevage, le sel, les carrières et les ressources minières etc. Cette approche vise à encourager un développement durable, en montrant comment une gestion efficace de ces ressources peut stimuler l'économie locale tout en préservant l'environnement. En impliquant les acteurs locaux, ces séances ont également permis de créer un sentiment d'appropriation et d'engagement vis-à-vis du projet. En définitive, la sensibilisation avait pour but crucial d'obtenir l'adhésion des communautés locales tout en anticipant sur les risques pouvant émerger durant le processus.

Etape 4 : Collecte de données secondaires

Dans la phase de bilan diagnostic, la collecte de données joue un rôle crucial dans l'élaboration du SCADT intégrant un POAS. La réussite de cette collecte est souvent déterminante pour l'ensemble du processus, car elle permet d'établir un diagnostic précis et fondé sur des données fiables. Le caractère englobant du bilan diagnostic assure une prise en compte exhaustive des ressources naturelles, en se concentrant spécifiquement sur des éléments comme le foncier, les forêts, les ressources en eau, ainsi que sur des filières spécifiques telles que le sel et l'artisanat. En impliquant les populations et les collectivités territoriales, on s'assure d'obtenir des informations claires et factuelles, essentielles pour un diagnostic approfondi et rigoureux.

Cette approche participative garantit que les préoccupations et les réalités locales sont intégrées dans le processus de planification, évitant d'occulter certains aspects importants. Dans la phase Bilan Diagnostic, la collecte de données sur les différentes thématiques a été effectuée auprès des services techniques, de même qu'auprès des projets et programmes. Par souci d'exhaustivité, l'équipe a pris en compte toutes les données sur les ressources naturelles et notamment celles qui sont les plus prégnantes dont le foncier, les forêts, les eaux et les filières dont le sel.

Phase 2 : BILAN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'approche participative a été garantie à travers l'implication des populations rurales, les collectivités territoriales qui ont pu, chacun en ce qui le concerne, apporter des informations claires et factuelles afin de faire un bon diagnostic.

Etape 1 : le Bilan Diagnostic Territorial

Le bilan diagnostic territorial a permis d'obtenir une compréhension fine du territoire communal, en identifiant les principaux enjeux d'aménagement et de développement à travers plusieurs axes thématiques majeurs dont : l'environnement et les ressources naturelles, les dynamiques spatiales et démographiques, le développement humain, le système productif et la gouvernance territoriale. En termes d'intégration du POAS, ces ateliers zonaux ont également été l'occasion de discuter sur les différentes vocations des sols et de s'accorder sur des règles de gestion consacrant ainsi l'intégration du POAS au SCADT.

Ainsi, pour chaque thématique, les enjeux d'aménagement et de développement territorial sont identifiés en procédant notamment à :

- Une étude rétrospective de l'évolution des secteurs concernés sur une période allant de cinq à dix ans et en prenant en compte leur impact spatial ;
- Une analyse des perspectives de développement induites par les programmes et plans de développement socio-économiques en cours ;

A ce stade de la démarche, la prise en compte du POAS dans le SCADT a permis de faire un bilan diagnostic des contraintes liées à l'occupation du sol rencontrées par les principales activités utilisatrices d'espace, notamment : l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc.

A ce titre, l'utilisation de l'étude rétrospective réalisée dans le bilan diagnostic territorial par le SCADT a permis au POAS de mieux cerner les dynamiques qui ont permis d'arriver à ce niveau de contraintes et qui impactent le développement des activités.

Ce bilan a non seulement permis de dresser un état des lieux, mais aussi de poser les bases d'une planification stratégique adaptée aux besoins et aux aspirations des communautés. En effet, un draft du rapport bilan diagnostic territorial provisoire intégrant le scénario tendanciel est élaboré.

Etape 2 : Enquête filières et ménages

L'enquête sur les filières visait à faciliter l'identification des créneaux porteurs à investir pour les projets de territoire, en adoptant une approche par chaîne de valeur. Cette méthode permet d'analyser chaque étape de la production et de la distribution, afin de comprendre où se situent les opportunités de développement et d'amélioration. En se concentrant sur les maillons les plus rentables ou les plus vulnérables, cette approche peut aider à orienter les investissements vers des secteurs prometteurs, tout en renforçant les capacités locales et en maximisant les bénéfices pour les communautés.

L'enquête ménage¹ complémentaires, menée par l'équipe technique en collaboration avec les acteurs locaux, a été un élément clé pour enrichir les données socio-économiques, environnementales et liées au genre. En effet, certaines informations n'étaient pas désagrégées au niveau communal, ce qui limitait leur exploitation efficace. Cette enquête complémentaire a non seulement permis de recueillir des données plus précises, mais elle a aussi joué un rôle essentiel dans la formulation et l'ajustement des programmes et projets².

Etape 3 : Restitution du bilan diagnostic territorial

L'organisation des ateliers communaux auprès des acteurs institutionnels et communautaires a été un tournant décisif dans le processus. Au-delà du fait qu'ils aient permis aux différents acteurs de préciser les règles de gestion, les zones de vocation (ZAPV, ZAP, ZH, ZP, ZES, ZAS, etc.).

Une fois collectées, les données ont été partagées pour validation auprès des différentes parties prenantes au niveau communal. L'objectif est de recueillir des feedbacks, de renforcer les informations en vérifiant par la même occasion les bonnes sources auprès des services techniques et des collectivités territoriales. Les données cartographiques obéissent aux mêmes principes d'inclusivité et de validation interne et externe. De manière plus technique, la validation des services techniques engagés dans la collecte des données a contribué à faciliter la validation communautaire en ce sens que ces services constituent les bras techniques des collectivités territoriales. Cependant, selon certaines personnes enquêtées, ces données peuvent être mises en cause si elles n'ont pas respecté les principes évoqués plus haut.

Phase 3 : PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

Etape 1 : Prospective Territoriale

Dans le processus d'élaboration des deux Schémas Communaux d'Aménagement et de Développement Territoriaux des communes de Latmingué et de Keur Mboucki, la prospective intervient après la validation du diagnostic. La prospective est un exercice collectif qui réunit les acteurs clés du territoire en vue de définir ensemble la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs de développement, la définition de la vision, l'orientation des axes stratégiques et les lignes d'actions.

¹ Les enquêtes ménages constituent une option choisie par le projet Seen Suuf pour répondre au manque de données désagrégées au niveau communal.

²

La prospective territoriale a consisté à étudier les deux communes pilotes dans plusieurs dimensions et à élaborer collectivement des scénarii d'évolution pour guider la décision politique vers un futur souhaité. Elle est une approche méthodologique fondée sur la construction avec les services techniques, les collectivités territoriales, les acteurs cibles à la base (animateurs et, coordonnateur POAS, chefs de villages et représentants des organisations communautaires de base) afin de s'accorder sur une vision pour la commune à l'horizon du SCADT (futur souhaité). Dès lors, des orientations et axes stratégiques sont définis.

Etape 2 : Planification Territoriale

Cette étape s'est faite sous la forme d'un atelier communal de planification qui a permis en partant des orientations et axes stratégiques de définir des actions d'aménagement et de développement territorial à mener. Un accent particulier a été mis sur la planification et la gestion des ressources ; une façon de bien présenter les opportunités des communes pilotes. L'atelier avait permis de mettre en lumière les opportunités spécifiques des communes pilotes, avec un accent particulier sur la planification et la gestion des ressources.

Etape 3 : Elaboration du SCADT intégrant un POAS

Il s'agit de l'étape à proprement parler d'élaboration du SCADT. L'équipe en charge de conduire le processus d'élaboration s'attèle, dans cette étape, à mettre en forme les éléments ressortis de la prospective et de la planification. C'est également à ce stade que les différentes cartes ont été élaborées (schéma de structure, infrastructures programmées, cartes des zones de vocation...). L'équipe a procédé également à l'analyse juridique des règles de gestion. Une attention particulière a été accordée à la mise en cohérence des propositions avec les dynamiques en cours et les orientations d'envergure nationale, contenues dans (le PNADT et le PSE) régionale, voire internationale (tenant compte de l'atteinte des ODD).

Phase 4 : ADOPTION ET APPROBATION PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

La validation aux niveaux communautaires donne lieu à l'adoption du SCADT par le conseil municipal qui est ensuite approuvé par l'autorité administrative. Préalablement à l'atelier de validation, le projet de SCADT est soumis à la CCADT pour observations.

L'atelier de validation a été l'occasion pour les acteurs territoriaux de s'assurer que le projet de SCADT reflète tout ce qui était ressorti des ateliers de prospective et de planification. Les observations recueillies au cours de l'atelier sont prises en compte pour la finalisation du SCADT. L'adoption du Schéma Communal d'Aménagement et de Développement territorial intervient après intégration des observations. Elle est actée par une délibération du Conseil municipal. Il est ensuite approuvé par l'autorité administrative (représentant de l'Etat) pour une durée de 25 ans après avis des services techniques.

NB : *Restitution des règles de gestion de l'espace contenues dans le SCADT auprès des acteurs communautaires de base et mise des commissions de zone.*

1.5. La valeur ajoutée d'un SCADT intégrant un POAS : un exercice exigeant avec beaucoup d'avantages.

L'élaboration d'un SCADT intégrant un POAS n'a pas été un exercice simple, pour la bonne et simple raison que l'exercice se déroulait sur le foncier, considéré le plus souvent comme l'un des facteurs de production le plus convoité par les acteurs et qui est à l'origine des litiges dans les communautés. D'ailleurs, cette intégration aux vues des résultats enregistrés sur le terrain, est considérée par certains acteurs communautaires comme une innovation importante. Cet outil présente aux yeux des acteurs communautaires beaucoup d'avantages et d'innovations sur le plan de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources et potentialités de la commune. La démarche d'intégration a été fondée sur une approche participative et inclusive, impliquant tout au long du processus les détenteurs de savoirs endogènes sur la gestion des ressources naturelles, les techniciens de l'ANAT et les experts en aménagement du territoire. Cette collaboration intelligente a permis de croiser les connaissances locales et les outils techniques de planification spatiale et de l'aménagement du territoire. Cette dynamique qui consiste à prendre en compte les réalités endogènes en les intégrant aux connaissances techniques doit être renforcée et soutenue par les autorités et les populations pour garantir une appropriation et une durabilité de l'expérience.

A cela s'ajoute le fait que ces deux outils d'une durée respectivement de 5 ans (POAS) et de 25 ans (SCADT) mis ensemble, ont montré une meilleure cohérence de l'aménagement du territoire, une plus grande visibilité sur des ressources naturelles et des opportunités d'investissements dans les différentes communes. En plus, le POAS permet d'opérationnaliser facilement le SCADT en clarifiant les différents zonages, en donnant plus de précision à la vocation et statuts des terres. Toujours dans cette logique de cohérence, le POAS qui est intégré au SCADT a permis de donner une dimension holistique à la planification mais également le renforcement de l'acte 3 de la Décentralisation. Cela est d'autant plus vrai que si l'on se réfère aux objectifs visés par l'acte III de la décentralisation, nous remarquons certaines complémentarités que sont :

- i) Construire une cohérence territoriale par une réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles de développement ;
- ii) Assurer la lisibilité des échelles de gouvernance territoriale en clarifiant les relations entre les acteurs et en articulant les compétences à transférer par rapport aux capacités techniques, financières et humaines des collectivités ;
- (iii) Améliorer les mécanismes de financement du développement territorial et de la gouvernance budgétaire pour un véritable développement économique et social de nos territoires,
- (iv) la question de l'aménagement du territoire et de la transformation structurelle de notre économie figure en pool position dans les politiques et programmes, donnent une légitimité et une certaine légalité aux collectivités territoriales d'en assurer la matérialisation et d'en incarner l'ancrage institutionnel.

Dès lors, cette intégration entre SCADT et POAS signifie pour les communes cibles une vision holistique de la gestion des ressources naturelles, un aménagement du territoire cohérent et durable, la territorialisation des politiques publiques justes et équitables. Avec cette claire compréhension de la valeur ajoutée de l'intégration SCADT et POAS, les collectivités territoriales, les services techniques pourront mieux remplir les responsabilités qui leur incombent à savoir : défendre les intérêts des populations (l'intérêt général), mener des investissements dans leur territoire, chercher des partenaires techniques et financiers. Avec ces outils de planification spatiale, les communes de Keur Mboucki et de Latmingué

se sont inscrites sur la voie d'un développement territorial harmonieux et durable.

Un bon exemple d'apprentissage dans cette expérience capitalisée a été des démarches d'anticipation et de collaboration sur certains problèmes (les feux de brousse, la coupe abusive de bois, la gestion des litiges fonciers, la dégradation des terres, la salinisation, etc.), grâce aux outils SCADT et POAS. L'intégration du POAS au SCADT donne dès lors une meilleure cohérence et une pertinence dans la gestion responsable et transparente des ressources naturelles.

2. Les Résultats importants enregistrés au cours de l'élaboration du SCADT intégrant le POAS

- *Une meilleure connaissance des ressources disponibles, des vocations des sols, mais aussi des règles consensuelles établies et qui concourent à gérer les conflits entre les principaux usagers de l'espace (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, saliniers) ;*
- *La mise en place d'un (01) COPIL régional composé des services techniques pour partager des informations à différents niveaux entre l'équipe de projet, les collectivités territoriales, la société civile, et les services techniques et pour valider les principaux livrables qui sont issues de l'élaboration du SCADT (bilan diagnostic, résultat de la prospective territoriale, etc.) ;*
- *L'existence de base de données pouvant orienter les prises de décisions ; les enquêtes complémentaires effectuées pour pallier les manques de données des communes ;*
- *Existence d'une planification spatiale qui montre les opportunités d'aménagement des espaces pour renforcer le marketing territorial et attirer les investissements ;*
- *La commune de Keur Mboucki a affecté 10 hectares pour la construction de port sec grâce à l'élaboration du SCADT intégrant un POAS qui a contribué à l'identification des différentes zones, et a permis à identifier un site pour les opportunités d'investissement.*
- *Les deux communes pilotes (Latmingué et de Keur Mboucki) se préparent à accueillir chacune un (01) forum des partenaires favorisé par ces outils de planification spatiale, qui éclairent sur les opportunités d'investissements, et les pôles de développements et de croissance/.*

3. Les facteurs de succès, les facteurs limitants et les mesures d'atténuation

Tableau 1 : Facteur de changements

Expérience 1	Les facteurs de succès	Les facteurs limitants	Les mesures d'atténuations
SCADT intégrant les POAS	La sensibilisation, la concertation et la participation des acteurs à tous les niveaux ont été déterminants dans le processus d'élaboration du SCADT intégrant un POAS	Confusion des rôles dans la mise en place des deux outils de planification spatiale	Clarifier les rôles et prérogatives des différentes parties prenantes
	La formation des acteurs et communautés sur le régime et les procédures foncières, sur les différents modules du POAS a été d'un intérêt particulier pour les populations ce qui a facilité leur adhésion	Absence de consensus sur le cadre juridique qui régit les deux outils de planification	Clarifier le statut juridique du POAS pour mieux apprécier l'implication ou la fusion avec le SCADT (pour certains cela semble claire pour d'autres il faut plus d'explication pour convaincre)
	La mise en place d'un COPIL régional composé des services techniques pour valider les principaux livrables qui sont issus de l'élaboration du SCADT (bilan diagnostic, résultat de la prospective territoriale, etc.) a été très bénéfique	Faiblesse technique et financière des CT à élaborer ces types d'outils en raison des coûts et parfois de la disponibilité des ressources humaines nécessaires	Doter de moyens financiers et techniques le Comité de pilotage pour mener à bien sa mission et assurer une bonne cohérence des SCADT intégrant un POAS et un bon suivi des investissements
	La mise à disposition de données issues des différentes études menées par les consultants, l'élaboration des cartes par certains services techniques a été d'un apport considérable pour les acteurs engagés dans le processus	Retard dans la mise à disposition des données validées par les CCADT ainsi que l'indisponibilité des personnes ressources due à un conflit d'agenda	Elaborer et respecter la mise en œuvre du calendrier d'exécution. Tenir des rencontres de suivi pour apprécier le niveau de mise en œuvre et formuler des recommandations
	La forte implication des services techniques notamment ANAT, ARD, IREF,	Faible prise en compte de certaines observations et recommandations formulées par les services techniques de l'ANAT, ARD, IREF	Elaboration d'un plan de communication consensuel pour faciliter le dialogue avec les acteurs de la planification spatiale et les communautés cibles

Expérience 1	Les facteurs de succès	Les facteurs limitants	Les mesures d'atténuations
SCADT intégrant les POAS	La définition d'une vision stratégique et économique par les 2 collectivités territoriales sur les 25 prochaines années	Faible engagement et mobilisation des collectivités locales qui peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour transformer les communes vers le développement	Elaborer une bonne stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre correcte du SCADT intégrant un POAS et renforcer l'intercommunalité pour mutualiser les moyens et les ressources entre les 2 communes pilotes et les autres.
	Une meilleure compréhension de l'importance des différents outils (SCADT, POAS) a favorisé chez les populations une envie de sécuriser leurs terres.	Faible implication des populations et les différents services techniques dans les décisions qui les concernent par rapport à la planification spatiale et à la gouvernance des ressources naturelles	Appuyer les populations à sécuriser leurs terres quelques soit le type de régime foncier et les types de documents (formels ou informels) comme le recommande les directives volontaires sur la gouvernance foncière
	Une plus grande cohérence des lois, codes, conventions comme l'acte 3 de la décentralisation, le code forestier, code de l'urbanisme, convention locale.	Une mauvaise interprétation des textes et lois sur la planification spatiale	S'accorder sur les textes et lois sur la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire qui ont été considérés comme des lois ou cadre référence par les acteurs du foncier

Source : Enquête sur le terrain 2024



4. Leçons apprises de cette expérience pour confirmer ou améliorer le processus

L'élaboration de l'expérience SCADT intégrant un POAS avec les communautés et l'ensemble des parties prenantes a suscité beaucoup d'intérêt de la part des acteurs du foncier. Ces attitudes et comportements des acteurs durant tout le processus de déroulement des activités nous donnent des enseignements à capitaliser pour les organisations et institutions à différents niveaux. Les leçons apprises, favorisant ainsi l'amélioration continue, la performance et l'efficacité dans les actions du projet Seen Suuf constituent une grande contribution de connaissances pour les partenaires. Dans cet exercice, il convient de consolider les résultats atteints de ce processus, d'intégrer en permanence les nouveaux enseignements tirés de cette expérience, de systématiser les bonnes pratiques pour informer les prochaines décisions en matière de planification spatiale. En définitive les expériences tirées de cet exercice pourraient alimenter des programmes de formation au profit des techniciens et des étudiants. L'ensemble du personnel doit régulièrement consulter les directives officielles et se familiariser avec les enseignements tirés des expériences passées, ainsi que des meilleures pratiques. Les leçons suivantes ont été tirées de cette expérience :

- La formation des acteurs (équipes techniques, animateurs formateurs, animateurs POAS, communautés, conseillers, etc.) lors d'élaboration du SCADT intégrant un POAS sur des modules en lien avec l'expérience a été déterminante pour renforcer la compréhension des outils, clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et avoir l'adhésion des populations engagées dans le processus.
- La définition de la vision prospective par les différents acteurs, la prise de décision par l'autorité avant l'élaboration du SCADT donnent aux acteurs une plus grande légitimité et une claire connaissance des opportunités d'investissements, des pôles de développement de croissances et des limites à ne pas franchir. Ce qui montre qu'avant de lancer l'élaboration d'un SCADT intégrant un POAS la collaboration stratégique, la mutualisation des forces des différentes parties prenantes est fortement requise.
- L'effort de mise en cohérence des différents outils de planification offre aux acteurs une meilleure visibilité des rôles et responsabilités, une bonne compréhension de la méthodologie utilisée, donne la possibilité de prévenir les conflits et litiges sur la gestion des ressources naturelles enfin d'envisager de bonnes perspectives de développement territoriales. Il est rare dans les communes que les acteurs arrivent à s'entendre sur la mise en cohérence des outils. Là où ils éprouvent le besoin de mise en cohérence, les ressources financières à mobiliser peuvent constituer la contrainte. Ce qui n'est pas le cas dans les deux communes pilotes ;
- La mise en place d'un cadre multi acteurs comme le COPIL inclusif, impliquant plusieurs acteurs, est essentielle pour accompagner le processus jusqu'à son terme. Ce type de structure permet de recueillir différents points de vue, d'accepter les contradictions et les incohérences qui peuvent surgir au cours des discussions.
- La territorialisation des outils de planification spatiale et de gouvernance des ressources naturelles financée par les Collectivités territoriales ou des partenaires financiers donnent la possibilité de saisir les opportunités pour un développement territorial harmonieux et du rapport au profit des populations.

Temoignages de Thierno Niane (Agent foncier Keur Mboucki)

Je m'appelle Thierno Niane agent foncier à Keur Mboucki. , j'ai été recruté après une sélection rigoureuse. Le panel de recrutement était composé du Représentant du Maire, du Sous-préfet, du représentant du projet Seen Suuf et du projet Procasf. J'ai pris fonction plus précisément en janvier 2023. Mon travail consiste à appuyer la commune sur les questions foncières. De manière plus précise il s'agit d'orienter, d'informer, de conseiller les usagers du foncier sur les procédures d'acquisition de terres, comment faire pour disposer d'une délibération, de bail, ou de titre foncier sur les terres du domaine national. En plus je suis chargé de gérer les registres des demandes, de délivrer des accusés de réception, appuyer la commission domaniale sur la rédaction des rapports, des PV, informer sur les coordonnées de terrain à délibérer, aider la commune dans la délimitation des terrains, après délibération, transmettre les délibérations pour approbation du sous-préfet, procéder à l'affichage des approbations et l'archivage des documents.

L'élaboration du SCADT intégrant un POAS dans la commune de Keur Mboucki a été une grande opportunité pour moi et sans nul doute va faciliter mon travail en tant qu'agent foncier. Le POAS nous aide à bien identifier les différents types d'usages des ressources naturelles, les parcours des bétails, les mares, les zones de carrières, les zones d'habitations, etc. Je dois donc accompagner le maire et les conseillers à bien jouer leur rôle pour aider les populations à jouir de leurs droits sur le foncier et autres ressources naturelles et surtout d'éviter les conflits. L'intégration entre SCADT et POAS vient donner une meilleure visibilité sur les opportunités pour investir dans différents secteurs d'activités et permettre à la commune de s'inscrire sur les rampes du développement territorial.

Avec l'avènement de ces outils de planification spatiale, de gestion des ressources naturelles, de délimitations des différents usages, et de planification économique, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre dans notre commune. J'ai constaté un grand changement des populations depuis l'élaboration de ces outils de planification. Les demandes de régularisations des terres de cultures et des terres à usages d'habitation ont fortement augmenté, la mairie a aussi identifié les opportunités d'investissement. Nous attendons une mise en œuvre concertée du SCADT intégrant le POAS et invitons les populations à se l'approprier.

4.1. Recommandations spécifiques aux Collectivités territoriales

R1	L'institutionnalisation du financement des outils de planification spatiale et économique est essentielle pour réduire progressivement la dépendance aux financements extérieurs. Cela permet d'assurer une autonomie des collectivités territoriales dans leurs prises de décisions stratégiques et dans leurs perspectives de développement territorial.
R2	A défaut de disposer des moyens de leurs politiques de développement territorial, les CT peuvent aussi dans le cadre de la coopération décentralisée, chercher des bailleurs qui seront disposés à financer ces outils de planification selon un cahier de charges bien définis.
R3	Saisir les opportunités qu'offrent les outils de planification spatiale pour faire un bon marketing territorial dans le but d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers, mais aussi permettre aux populations de saisir les opportunités pour transformer les différentes

4.2. Recommandations pour les services techniques

R1	Renforcer la documentation pour permettre aux collectivités territoriales de disposer d'une base de données fiable sur le foncier et les ressources naturelles.
R2	Etablir de manière consensuelle le budget total nécessaire à l'élaboration du SCADT en identifiant les différentes rubriques budgétaires et le partager à travers une note de service officielle et la faire appliquer.
R3	Intégrer systématiquement dans le SCADT, le POAS et le plan Développement communal pour une cohérence d'ensemble et une rationalisation des ressources financières et humaines.

4.3. Recommandations GIZ – GFA -IPAR, société civile

R1	Assurer un accompagnement technique et financier pour les collectivités territoriales et les populations est essentiel pour favoriser la vulgarisation des outils de planification spatiale et garantir leur mise en œuvre concrète sur le terrain.
R2	Organiser des sessions de recyclage au profit des agents fonciers, des animateurs POAS, des animateurs-formateurs, des élus locaux et des organisations communautaires de base.
R3	Etablir un consensus sur le montant total à mobiliser pour la réalisation d'un SCADT intégrant un POAS fin de permettre aux acteurs qui souhaiteraient appuyer la réalisation de l'outil, de le prévoir à l'avance. De l'avis des techniciens, ce montant peut varier selon la taille de la commune en termes de nombre de villages, e ou du nombre d'habitants ; mais aussi des différentes étapes à suivre pour arriver à un résultat concret accepté et validé